

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



TH5

Version 1.1 Date de révision: 27.01.2025 Numéro de la FDS: 203000023969 Date de dernière parution: 08.10.2024 Pays / Langue: FR / FR

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : TH5
Code du produit : 000000000062650988
UFI : AF4D-R0A7-W00W-P4NM

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Désinfectants

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : THESEO FRANCE SAS
200, avenue de Mayenne
53000 Laval
France

Service responsable : +49 221 8885 2288
infosds@lanxess.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Numéro ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59
Pour une urgence multilingue 24/7, veuillez appeler
CHEMTREC EMEA : +44 20 3885 0382 et mentionner
CCN1018723.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux, Catégorie 1	H290: Peut être corrosif pour les métaux.
Toxicité aiguë, Catégorie 4	H302: Nocif en cas d'ingestion.
Corrosion cutanée, Sous-catégorie 1B	H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures

TH5

Version 1.1 Date de révision: 27.01.2025 Numéro de la FDS: 203000023969 Date de dernière parution: 08.10.2024
Pays / Langue: FR / FR

Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1	H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations Additionnelles sur les Dangers : EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P284 Porter un équipement de protection respiratoire.

Intervention:

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures

TH5

Version 1.1 Date de révision: 27.01.2025 Numéro de la FDS: 203000023969 Date de dernière parution: 08.10.2024
Pays / Langue: FR / FR

peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P342 + P311 En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P391 Recueillir le produit répandu.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures
Glutaraldehyde
(R)-p-mentha-1,8-diène
méthanol

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures	68424-85-1 270-325-2	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 30 - < 50

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



TH5

Version 1.1 Date de révision: 27.01.2025 Numéro de la FDS: 203000023969 Date de dernière parution: 08.10.2024
Pays / Langue: FR / FR

		<p>Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1</p> <hr/> <p>Estimation de la toxicité aiguë</p> <p>Toxicité aiguë par voie orale: 398 mg/kg</p>	
Glutaraldehyde	111-30-8 203-856-5 605-022-00-X	<p>Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 2; H330 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1A; H317 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 2; H411 EUH071</p> <hr/> <p>Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1</p> <hr/> <p>Estimation de la toxicité aiguë</p> <p>Toxicité aiguë par voie orale: 100 mg/kg Toxicité aiguë par inhalation (poussières/brouillard): 0,28 mg/l</p>	>= 10 - < 20
(R)-p-mentha-1,8-diène	5989-27-5 227-813-5 601-096-00-2 01-2119529223-47	<p>Flam. Liq. 3; H226 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1B; H317 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 3; H412</p>	>= 0,1 - < 0,25

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures

TH5

Version 1.1 Date de révision: 27.01.2025 Numéro de la FDS: 203000023969 Date de dernière parution: 08.10.2024
Pays / Langue: FR / FR

		Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1	
méthanol (Impureté)	67-56-1 200-659-6 603-001-00-X 01-2119433307-44	Flam. Liq. 2; H225 Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 3; H331 Acute Tox. 3; H311 STOT SE 1; H370	$\geq 0,1 - < 1$
		Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 100 mg/kg Toxicité aiguë par inhalation (vapeur): 3 mg/l Toxicité aiguë par voie cutanée: 300 mg/kg	

Limites de concentration spécifiques (Règlement (CE) n° 1272/2008)

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE	Classification	Concentration (%)
Glutaraldehyde	111-30-8 203-856-5	STOT SE3; H335	0,5 - < 5 %
méthanol (Impureté)	67-56-1 200-659-6	STOT SE1; H370 STOT SE2; H371	≥ 10 % 3 - < 10 %

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

Avis de non-responsabilité : Les numéros CE commençant par 6, 7, 8 ou 9 dans ce document sont des numéros de liste ECHA utilisés à des fins internes et n'ont pas de signification légale en tant que numéros CE typiques dans les fiches de données de sécurité.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- Protection pour les secouristes : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
- En cas d'inhalation : Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



TH5

Version 1.1 Date de révision: 27.01.2025 Numéro de la FDS: 203000023969 Date de dernière parution: 08.10.2024
Pays / Langue: FR / FR

appeler un médecin.

- En cas de contact avec la peau : Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau. Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital. Protéger l'oeil intact. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Risques : Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque de graves lésions des yeux. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Provoque de graves brûlures. Corrosif pour les voies respiratoires.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Produits de combustion dangereux : Dioxyde de carbone (CO₂)
Monoxyde de carbone

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



TH5

Version 1.1 Date de révision: 27.01.2025 Numéro de la FDS: 203000023969 Date de dernière parution: 08.10.2024
Pays / Langue: FR / FR

5.3 Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.
- Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
-

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Neutraliser à l'aide de solutions alcalines, de chaux ou d'ammoniaque. Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8., Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas fumer.
-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



TH5

Version 1.1 Date de révision: 27.01.2025 Numéro de la FDS: 203000023969 Date de dernière parution: 08.10.2024
Pays / Langue: FR / FR

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Pratiques générales d'hygiène industrielle.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Désinfectants

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Glutaraldehyde	111-30-8	VLCT (VLE)	0,2 ppm 0,8 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites admises (circulaires)				

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



TH5

Version 1.1 Date de révision: 27.01.2025 Numéro de la FDS: 203000023969 Date de dernière parution: 08.10.2024
Pays / Langue: FR / FR

		VME	0,1 ppm 0,4 mg/m ³	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites admises (circulaires)				
méthanol	67-56-1	TWA	200 ppm 260 mg/m ³	2006/15/EC
Information supplémentaire: Indicatif, Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau				
		VME	200 ppm 260 mg/m ³	FR VLE
Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes				
		VLCT (VLE)	1.000 ppm 1.300 mg/m ³	FR VLE
Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites admises (circulaires)				

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité à protection intégrale
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains
Matériel : Caoutchouc butyle - IIR
Temps d'utilisation : < 60 min

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Changer immédiatement les gants de protection souillés par le produit et les faire détruire selon le protocole en vigueur.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive.

Protection de la peau et du corps : Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



TH5

Version 1.1 Date de révision: 27.01.2025 Numéro de la FDS: 203000023969 Date de dernière parution: 08.10.2024
Pays / Langue: FR / FR

Vêtements étanches

Protection respiratoire : En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

État physique : liquide

Couleur : Jaune à ambré

Odeur : Pas d'information disponible.

Seuil olfactif : Donnée non disponible

Point/ intervalle de fusion : -16 °C

Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Inflammabilité : Non applicable

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Donnée non disponible

Point d'éclair : > 110 °C
Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, A.9
BPL: oui

Température d'inflammation : Donnée non disponible

Température de décomposition : Non applicable

pH : approximativement 4,2
Concentration: 1 %
Méthode: CIPAC MT 75.3 (méthode analytique pour pesticides)
Solution aqueuse

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



TH5

Version 1.1 Date de révision: 27.01.2025 Numéro de la FDS: 203000023969 Date de dernière parution: 08.10.2024
Pays / Langue: FR / FR

approximativement 3,5
Concentration: 100 %

Viscosité
Viscosité, dynamique : 19,90 mPa·s (20 °C)
9,60 mPa·s (40 °C)

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Solubilité(s)
Hydrosolubilité : complètement soluble

Solubilité dans d'autres solvants : Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Non applicable

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité relative : 1,01 (20 °C)

Densité : 1,01 gcm³ (20 °C)

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Caractéristiques de la particule
Taille des particules : Non applicable

9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

Inflammabilité (liquides) : Ce produit n'est pas inflammable., Ne brûle pas

Auto-inflammation : Donnée non disponible

Taux de corrosion du métal : Corrosif pour les métaux

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Tension superficielle : Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



TH5

Version 1.1 Date de révision: 27.01.2025 Numéro de la FDS: 203000023969 Date de dernière parution: 08.10.2024
Pays / Langue: FR / FR

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants forts
Acides forts
Des bases fortes
Amines
Ammoniac
Aluminium
Alliages d'aluminium.
Cuivre
Acier au carbone
Fer

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 300 - 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 423
BPL: oui

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,02 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 436
BPL: oui

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



TH5

Version 1.1 Date de révision: 27.01.2025 Numéro de la FDS: 203000023969 Date de dernière parution: 08.10.2024
Pays / Langue: FR / FR

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 398 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): 3.412 mg/kg

Glutaraldehyde:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 100 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
BPL: oui
Remarques: Matière active

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, femelle): 0,28 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403
BPL: Non

CL50 (Rat, mâle): 0,35 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403
BPL: Non

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
BPL: oui
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

(R)-p-mentha-1,8-diène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 4.400 mg/kg

méthanol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.528 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
BPL: non
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë
Remarques: Le dosage n'a causé aucune mortalité

Estimation de la toxicité aiguë: 100 mg/kg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



TH5

Version 1.1 Date de révision: 27.01.2025 Numéro de la FDS: 203000023969 Date de dernière parution: 08.10.2024 Pays / Langue: FR / FR

Méthode: Avis d'expert

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): 128,2 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur

Estimation de la toxicité aiguë (Humain): 3 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: Avis d'expert

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 15.800 mg/kg

Estimation de la toxicité aiguë: 300 mg/kg
Méthode: Avis d'expert

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque de graves brûlures.

Produit:

Espèce : Epiderme humain reconstitué (RHE)
Méthode : OCDE ligne directrice 439
Résultat : Irritation de la peau
BPL : oui

Espèce : Epiderme humain reconstitué (RHE)
Méthode : OCDE ligne directrice 431
Résultat : Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition
BPL : oui

Composants:

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:

Résultat : Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition

Glutaraldehyde:

Espèce : Lapin
Méthode : équivalent ou similaire à la ligne directrice 404 de l'OCDE
Résultat : Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition
BPL : Pas d'information disponible.

(R)-p-mentha-1,8-diène:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau

méthanol:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



TH5

Version 1.1 Date de révision: 27.01.2025 Numéro de la FDS: 203000023969 Date de dernière parution: 08.10.2024
Pays / Langue: FR / FR

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

Composants:

Glutaraldehyde:

Espèce : Lapin
Méthode : Test de Draize
Résultat : Effets irréversibles sur les yeux
BPL : Non

(R)-p-mentha-1,8-diène:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Pas d'irritation des yeux

méthanol:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Composants:

Glutaraldehyde:

Voies d'exposition : Inhalation
Espèce : Humain
Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.

Type de Test : Ouvrir le test épicutané
Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cochon d'Inde
Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Souris
Résultat : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1A.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



TH5

Version 1.1 Date de révision: 27.01.2025 Numéro de la FDS: 203000023969 Date de dernière parution: 08.10.2024
Pays / Langue: FR / FR

(R)-p-mentha-1,8-diène:

Voies d'exposition : Dermale
Espèce : Souris
Méthode : OCDE ligne directrice 429
Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

méthanol:

Type de Test : Test de Maximalisation
Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
BPL : non

Mutagenicité sur les cellules germinales

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

Glutaraldehyde:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames
Système d'essais: Salmonella typhimurium
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: positif
BPL: oui

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Système d'essais: Fibroblastes de hamster chinois
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: positif
BPL: oui

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: positif
BPL: oui

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronucleus in vivo
Espèce: Souris (mâle et femelle)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



TH5

Version 1.1 Date de révision: 27.01.2025 Numéro de la FDS: 203000023969 Date de dernière parution: 08.10.2024
Pays / Langue: FR / FR

Type de cellule: Moelle osseuse
Voie d'application: Injection intrapéritonéale
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif
BPL: oui

Type de Test: essai sur la synthèse d'ADN non programmée
Espèce: Rat (mâle)
Type de cellule: Cellules du foie
Voie d'application: Oral(e)
Méthode: OCDE ligne directrice 486
Résultat: négatif
BPL: oui

Type de Test: Le test de létalité récessive liée au sexe (SLRL).
Espèce: Drosophila melanogaster (Drosophile "mouche du vinaigre") (mâle)
Résultat: négatif

méthanol:

Génotoxicité in vitro

: Type de Test: Test de Ames
Système d'essais: Salmonella typhimurium
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif
BPL: Pas d'information disponible.

Type de Test: HPRT test
Système d'essais: Fibroblastes de hamster chinois
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif
BPL: Pas d'information disponible.

Génotoxicité in vivo

: Type de Test: Test du micronoyau
Espèce: Souris (mâle et femelle)
Type de cellule: Moelle osseuse
Voie d'application: Intrapéritonéal
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif
BPL: Pas d'information disponible.

Cancérogénicité

N'est pas classé en raison du manque de données.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



TH5

Version 1.1 Date de révision: 27.01.2025 Numéro de la FDS: 203000023969 Date de dernière parution: 08.10.2024
Pays / Langue: FR / FR

Composants:

Glutaraldehyde:

Espèce : Rat, mâle et femelle
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 2 années
Dose : 100 - 500 - 2000 parties par million
NOAEL : 100 ppm
Méthode : OCDE ligne directrice 451
Résultat : négatif
BPL : oui

méthanol:

Espèce : Rat, mâle et femelle
Voie d'application : Inhalation
Durée d'exposition : 24 mois
Dose : 0,013 - 0,13 - 1,3 mg/l
Fréquence du traitement : 20 h quotidien
NOAEC : $\geq 1,3$ mg/l
Méthode : OCDE ligne directrice 453
Résultat : négatif
BPL : Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

Glutaraldehyde:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude sur deux générations
Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 100 - 500 - 2000 parties par million
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 500 parties par million
Fertilité: NOAEL: 2.000 parties par million
Développement précoce de l'embryon: NOAEL: 500 ppm
Méthode: OCDE ligne directrice 416
Résultat: L'expérimentation sur des animaux n'a démontré aucun effet sur la fertilité.
BPL: oui

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Prénatal
Espèce: Rat, femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 50 - 250 - 750 parties par million
Toxicité maternelle générale: NOEL: 50 ppm
Térogénicité: NOAEL: 750 ppm
Toxicité embryo-fœtale.: NOAEL: 750 ppm
Méthode: OCDE ligne directrice 414

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



TH5

Version 1.1 Date de révision: 27.01.2025 Numéro de la FDS: 203000023969 Date de dernière parution: 08.10.2024 Pays / Langue: FR / FR

Résultat: Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets tératogènes.
BPL: oui

Type de Test: Prénatal
Espèce: Lapin, femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 5 - 15 - 45 milligramme par kilogramme
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 15 Poids corporel mg / kg
Tératogénicité: NOAEL: 45 Poids corporel mg / kg
Toxicité embryo-fœtale.: NOAEL: 15 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: Des effets embryotoxiques et des effets indésirables sur la progéniture ont été observés uniquement à des doses élevées toxiques pour la mère
BPL: oui

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Composants:

Glutaraldehyde:

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Glutaraldehyde:

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : 500 parties par million
LOAEL : 2000 ppm
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 90 Jrs
Nombre d'expositions : quotidien
Dose : 100 - 500 - 2000 parties par million
Méthode : OCDE ligne directrice 408
BPL : oui
Remarques : Toxicité subchronique

Espèce : Rat, mâle et femelle

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



TH5

Version 1.1 Date de révision: 27.01.2025 Numéro de la FDS: 203000023969 Date de dernière parution: 08.10.2024
Pays / Langue: FR / FR

NOAEL : 500 parties par million
LOAEL : 2000 ppm
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 12 Mois
Nombre d'expositions : quotidien
Dose : 100 - 500 - 2000 parties par million
Méthode : OCDE ligne directrice 452
BPL : oui
Remarques : Toxicité chronique

Espèce : Chien, mâle et femelle
NOAEL : 500 parties par million
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 12 Mois
Nombre d'expositions : quotidien
Dose : 20 - 100 - 500 parties par million
Méthode : OCDE ligne directrice 452
BPL : oui
Remarques : Toxicité chronique

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEC : ≥ 1 ppm
Voie d'application : Inhalation
Atmosphère de test : vapeur
Durée d'exposition : 90 Jrs
Nombre d'expositions : 6 heures/jour, 5 jours/semaine
Dose : 0,062 - 0,125 - 0,25 - 0,5 - 1 parties par million
Méthode : OCDE ligne directrice 413
BPL : oui
Remarques : Toxicité subchronique

Toxicité par aspiration

N'est pas classé en raison du manque de données.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



TH5

Version 1.1 Date de révision: 27.01.2025 Numéro de la FDS: 203000023969 Date de dernière parution: 08.10.2024
Pays / Langue: FR / FR

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:

- Toxicité pour les poissons : CL50 : 0,515 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 : 0,016 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)): 0,009 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 10
- Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

Glutaraldehyde:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 10 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: Non
Méthode: OCDE ligne directrice 203
BPL: Non
Remarques: Eau douce
Concentration nominale
- CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 13 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: Non
Méthode: OCDE ligne directrice 203
BPL: Non
Remarques: Eau douce
Concentration nominale
- CL50 (Cyprinodon variegatus (Cyprinodon)): 39 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



TH5

Version 1.1 Date de révision: 27.01.2025 Numéro de la FDS: 203000023969 Date de dernière parution: 08.10.2024
Pays / Langue: FR / FR

Contrôle analytique: Non
BPL: Non
Remarques: Eau salée
Concentration nominale

CL50 (Cyprinodon variegatus (Cyprinodon)): 32 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en dynamique
Contrôle analytique: oui
Méthode: OPPTS 850.1075
BPL: oui
Remarques: Eau salée

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 14,87 mg/l
Point final: Immobilisation
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: Non
Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, C.2
BPL: Non
Remarques: Eau douce
Concentration nominale

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 14 mg/l
Point final: Immobilisation
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: Non
Méthode: EPA-660/3-75-009
BPL: Non
Remarques: Eau douce
Concentration nominale

CE50 (Acartia tonsa): 3 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Méthode: ISO 14669 et la méthode PARCOM
BPL: oui
Remarques: Eau salée
Concentration nominale

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,6 mg/l
Point final: Taux de croissance
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, C.3
BPL: oui
Remarques: Eau douce
Concentration nominale

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



TH5

Version 1.1 Date de révision: 27.01.2025 Numéro de la FDS: 203000023969 Date de dernière parution: 08.10.2024
Pays / Langue: FR / FR

NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,025 mg/l
Point final: Taux de croissance
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, C.3
BPL: oui
Remarques: Eau douce
Concentration nominale

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

Toxicité pour les microorganismes : EC20 (boue activée): 15 mg/l
Point final: Inhibition de la respiration
Durée d'exposition: 30 min
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: non
Méthode: OCDE Ligne directrice 209
BPL: oui

CE50 (boue activée): 80 mg/l
Point final: Inhibition de la respiration
Durée d'exposition: 30 min
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: non
Méthode: OCDE Ligne directrice 209
BPL: oui

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 1,6 mg/l
Point final: Survival test
Durée d'exposition: 97 jr
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Type de Test: Essai en dynamique
Contrôle analytique: oui
Méthode: OCDE Ligne directrice 210
BPL: oui
Remarques: Eau douce
Concentration nominale

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 5 mg/l
Point final: Reproduction
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Type de Test: Essai en semi-statique
Contrôle analytique: oui
Méthode: OCDE ligne directrice 221
BPL: oui
Remarques: Eau douce

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



TH5

Version 1.1 Date de révision: 27.01.2025 Numéro de la FDS: 203000023969 Date de dernière parution: 08.10.2024
Pays / Langue: FR / FR

Concentration nominale

- Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CL50: 170 mg/kg
Durée d'exposition: 14 jr
Point final: Survivre
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)
Méthode: OCDE ligne directrice 207
BPL:oui
- Toxicité pour les plantes : CE50: > 1.000 mg/kg
Point final: Inhibition de la croissance
Période d'essai: 19 jr
Espèce: Avena sativa (avoine)
Méthode: OCDE ligne directrice 208
BPL:oui
- CE50: > 1.000 mg/kg
Point final: Inhibition de la croissance
Période d'essai: 19 jr
Espèce: Vicia sativa
Méthode: OCDE ligne directrice 208
BPL:oui
- Toxicité pour les organismes terrestres : DL50: 206 mg/kg
Durée d'exposition: 14 jr
Point final: mortalité
Espèce: Anas platyrhynchos (canard colvert)
- CL50: > 2.500 ppm
Durée d'exposition: 5 jr
Point final: mortalité
Espèce: Anas platyrhynchos (canard colvert)
- (R)-p-mentha-1,8-diène:**
- Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 0,72 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203
Remarques: Eau douce
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,307 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Remarques: Eau douce
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,32 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Remarques: Eau douce

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



TH5

Version 1.1 Date de révision: 27.01.2025 Numéro de la FDS: 203000023969 Date de dernière parution: 08.10.2024
Pays / Langue: FR / FR

EC10 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,174 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Eau douce

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 0,059 mg/l
Durée d'exposition: 8 jr
Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)
Méthode: OCDE ligne directrice 212
Remarques: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,08 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
Remarques: Eau douce

méthanol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 15.400 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en dynamique
Contrôle analytique: oui
Méthode: EPA-660/3-75-009
BPL: Pas d'information disponible.
Remarques: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 10.000 mg/l
Point final: Immobilisation
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: non
Méthode: DIN 38412
BPL: non
Remarques: Eau douce
Concentration nominale

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): env. 22.000 mg/l
Point final: Taux de croissance
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: Pas d'information disponible.
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: Pas d'information disponible.
Remarques: Eau douce

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



TH5

Version 1.1 Date de révision: 27.01.2025 Numéro de la FDS: 203000023969 Date de dernière parution: 08.10.2024
Pays / Langue: FR / FR

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): > 1.000 mg/l
Point final: Inhibition de la respiration
Durée d'exposition: 3 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Méthode: OCDE Ligne directrice 209
BPL: Pas d'information disponible.
Remarques: Eau douce

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : Type de Test: Test de Reproduction
CE50: 26.646 mg/kg
Durée d'exposition: 63 jr
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)
Méthode: OCDE ligne directrice 222
BPL: Pas d'information disponible.

Type de Test: Test de Reproduction
NOEC: 10.000 mg/kg
Durée d'exposition: 63 jr
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)
Méthode: OCDE ligne directrice 222
BPL: Pas d'information disponible.

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Très toxique pour les poissons.

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 82 %
Durée d'exposition: 29 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B
BPL: oui

Composants:

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: > 70 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE ligne directrice 301D

Glutaraldehyde:

Biodégradabilité : Résultat: rapidement biodégradable
Biodégradation: 90 - 100 %
Durée d'exposition: 28 jr

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



TH5

Version 1.1 Date de révision: 27.01.2025 Numéro de la FDS: 203000023969 Date de dernière parution: 08.10.2024
Pays / Langue: FR / FR

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 A
BPL: oui

Résultat: Biodégradable dans l'eau de mer
Biodégradation: 90 - 100 %
Durée d'exposition: 70 jr
Méthode: OCDE ligne directrice 306
BPL: oui

Concentration: 20 mg/l
Résultat: Biodégradable
Biodégradation: 97 %
Lié à: Carbone organique dissous (COD)
Durée d'exposition: 73 jr
Retard de phase: 1 jr
Début de la phase plateau: 2 jr
Méthode: OCDE ligne directrice 303A
BPL: oui

Stabilité dans l'eau : Remarques: S'hydrolyse lentement.

Photodégradation : Produit sensibilisant: Radicaux OH
Concentration: 500.000 1/cm³
Constante de vitesse: 4,69E-10 cm³/s
Dégradation (photolyse directe): 50 %
Dégradation par périodes de demi-vie: 8,2 h
Remarques: Relation structure-activité (RSA)

(R)-p-mentha-1,8-diène:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 80 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE ligne directrice 301D

méthanol:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique
Inoculum: Boue activée, non adaptée
Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 95 %
Durée d'exposition: 20 jr
Méthode: Essai de fiole fermée
BPL: non

Photodégradation : Dégradation (photolyse indirecte): 50 %
Dégradation par périodes de demi-vie: 17,2 jr

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



TH5

Version 1.1 Date de révision: 27.01.2025 Numéro de la FDS: 203000023969 Date de dernière parution: 08.10.2024
Pays / Langue: FR / FR

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,5

Glutaraldehyde:

Bioaccumulation : Remarques: En raison du coefficient de partage n-octanol/eau, on ne peut s'attendre à une accumulation dans l'organisme.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,36 (23 °C)
pH: 7
Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, A.8
BPL: oui

(R)-p-mentha-1,8-diène:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 4,38
Méthode: OCDE Ligne directrice 117

méthanol:

Bioaccumulation : Espèce: Poisson
Facteur de bioconcentration (FBC): < 10
Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,77
Méthode: Valeur calculée

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

Glutaraldehyde:

Répartition entre les compar- : log Koc: 2,5
timents environnementaux

Stabilité dans le sol : Type de Test: dégradation aérobie
La température du sol: 25 °C
Étiquette Radio: oui
Méthode: mesuré
BPL: oui
Remarques: On ne s'attend pas à une absorption par le sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



TH5

Version 1.1 Date de révision: 27.01.2025 Numéro de la FDS: 203000023969 Date de dernière parution: 08.10.2024
Pays / Langue: FR / FR

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : UN 3265
ADR : UN 3265
RID : UN 3265

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures

TH5

Version 1.1 Date de révision: 27.01.2025 Numéro de la FDS: 203000023969 Date de dernière parution: 08.10.2024
Pays / Langue: FR / FR

IMDG : UN 3265

IATA : UN 3265

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.
(COMPOSÉS DE L'ION AMMONIUM QUATERNAIRE, BENZYLALKYL EN C12-16 DIMÉTHYLES, CHLORURES, GLUTARALDÉHYDE)

ADR : LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.
(COMPOSÉS DE L'ION AMMONIUM QUATERNAIRE, BENZYLALKYL EN C12-16 DIMÉTHYLES, CHLORURES, GLUTARALDÉHYDE)

RID : LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.
(COMPOSÉS DE L'ION AMMONIUM QUATERNAIRE, BENZYLALKYL EN C12-16 DIMÉTHYLES, CHLORURES, GLUTARALDÉHYDE)

IMDG : CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S.
(QUATERNARY AMMONIUM COMPOUNDS, BENZYL-C12-16-ALKYLDIMETHYL-, CHLORIDES, GLUTARALDEHYDE)

IATA : Corrosive liquid, acidic, organic, n.o.s.
(QUATERNARY AMMONIUM COMPOUNDS, BENZYL-C12-16-ALKYLDIMETHYL-, CHLORIDES, GLUTARALDEHYDE)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe
ADN	: 8
ADR	: 8
RID	: 8
IMDG	: 8
IATA	: 8

14.4 Groupe d'emballage

ADN
Groupe d'emballage : II
Code de classification : C3
Numéro d'identification du danger : 80
Étiquettes : 8
:



ADR

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures

TH5

Version 1.1 Date de révision: 27.01.2025 Numéro de la FDS: 203000023969 Date de dernière parution: 08.10.2024
Pays / Langue: FR / FR

Groupe d'emballage : II
Code de classification : C3
Numéro d'identification du danger : 80
Étiquettes : 8



Code de restriction en tunnels : (E)

RID

Groupe d'emballage : II
Code de classification : C3
Numéro d'identification du danger : 80
Étiquettes : 8



IMDG

Groupe d'emballage : II
Étiquettes : 8



EmS Code : F-A, S-B

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 855 : 30,00 L
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : 8



IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 851 : 1,00 L
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : 8

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures

TH5

Version 1.1 Date de révision: 27.01.2025 Numéro de la FDS: 203000023969 Date de dernière parution: 08.10.2024
Pays / Langue: FR / FR



14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement : oui



ADR

Dangereux pour l'environnement : oui



RID

Dangereux pour l'environnement : oui



IMDG

Polluant marin : oui



IATA (Passager)

Dangereux pour l'environnement : oui



IATA (Cargo)

Dangereux pour l'environnement : oui

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures

TH5

Version 1.1 Date de révision: 27.01.2025 Numéro de la FDS: 203000023969 Date de dernière parution: 08.10.2024
Pays / Langue: FR / FR



14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques sur les dangers et la manipulation : Corrosif.
Matières dangereuses du point de vue de l'environnement.
Tenir à l'écart des denrées alimentaires

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:
Numéro sur la liste 75, 3

Ne pas utiliser à des fins de tatouage.

Convention Internationale sur les Armes Chimiques (CWC) Inventaire des Produits Chimiques Toxiques et des Précurseurs : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Glutaraldehyde

Règlement (CE) N° 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



TH5

Version 1.1 Date de révision: 27.01.2025 Numéro de la FDS: 203000023969 Date de dernière parution: 08.10.2024
Pays / Langue: FR / FR

Règlement (CE) n° 111/2005 du Conseil fixant les règles : N'est pas interdite ni/ou contrôlée pour la surveillance du commerce des précurseurs de drogues entre la Communauté et les pays tiers

Règlement (CE) No 273/2004 du Conseil relatif aux : Non applicable précurseurs de drogues

Règlement (UE) N° 649/2012 du Parlement européen et : Non applicable du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

REACH - Liste des substances soumises à autorisation : Non applicable (Annexe XIV)

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

		Quantité 1	Quantité 2
E1	DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT	100 t	200 t

Maladies Professionnelles : 65, 66, 84
(Code de la sécurité sociale - Art. L461-2 à L461-7 et Art. R-461-3, France)

Surveillance médicale renforcée (R4624-23) : Le produit n'a pas de propriétés CMR de catégorie 1, 1A ou 1B

Installations classées pour la : 4510 protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9)

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



TH5

Version 1.1 Date de révision: 27.01.2025 Numéro de la FDS: 203000023969 Date de dernière parution: 08.10.2024
Pays / Langue: FR / FR

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H225	: Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	: Liquide et vapeurs inflammables.
H301	: Toxique en cas d'ingestion.
H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H304	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311	: Toxique par contact cutané.
H314	: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H330	: Mortel par inhalation.
H331	: Toxique par inhalation.
H334	: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	: Peut irriter les voies respiratoires.
H370	: Risque avéré d'effets graves pour les organes.
H371	: Risque présumé d'effets graves pour les organes.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH071	: Corrosif pour les voies respiratoires.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Acute	: Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Asp. Tox.	: Danger par aspiration
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Flam. Liq.	: Liquides inflammables
Resp. Sens.	: Sensibilisation respiratoire
Skin Corr.	: Corrosion cutanée
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée
STOT SE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
2006/15/EC	: Valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle
FR VLE	: Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France
2006/15/EC / TWA	: Valeurs limites - huit heures
FR VLE / VME	: Valeur limite de moyenne d'exposition
FR VLE / VLCT (VLE)	: Valeurs limites d'exposition à court terme

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



TH5

Version 1.1 Date de révision: 27.01.2025 Numéro de la FDS: 203000023969 Date de dernière parution: 08.10.2024
Pays / Langue: FR / FR

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Met. Corr. 1	H290
Acute Tox. 4	H302
Skin Corr. 1B	H314
Eye Dam. 1	H318
Resp. Sens. 1	H334

Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Méthode de calcul

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



TH5

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.10.2024
1.1	27.01.2025	203000023969	Pays / Langue: FR / FR

Skin Sens. 1	H317	Méthode de calcul
Aquatic Acute 1	H400	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 1	H410	Méthode de calcul

Les informations de cette fiche de données de sécurité sont basées sur notre expérience et nos connaissances actuelles, et ne sont destinées qu'à décrire les exigences de sécurité liées au produit. Ces informations sont fournies pour que le produit soit manipulé, utilisé, traité, stocké, transporté, éliminé et libéré sans danger ; il ne s'agit pas de directives concernant sa transformation ni d'une garantie ou d'une spécification de qualité. Les informations ne concernent que le matériau spécifiquement désigné et ne sont pas applicables à l'utilisation de ce matériau avec un autre matériau ou lors d'un quelconque processus, sauf si le document en fait état. Il incombe au destinataire du produit de veiller à ce que soient respectés tous les droits de propriété et toute réglementation et législation applicables.

Les modifications pertinentes par rapport à la version précédente sont indiquées sur le côté gauche de la fiche de données de sécurité par une double barre noire aux endroits appropriés.